

Toutes ces questions touchent à la vie des sociétés; et quand elles sort sous un contrôle scientifique les sociétés en font leur profit. Contrôle scientifique, voilà le caractère qu'il faudra donner à ces études si importantes! Que le médecin de chaque paroisse fasse un rapport à un médecin de chaque comté, ou qu'un médecin de comté fasse seul le travail sérieusement, qu'il observe et commente, que la compétence, pour exprimer mieux notre pensée, soit mise à cette œuvre, et qu'on n'aille pas répéter la comédie de nos villes, où la santé publique est confiée au fanatisme national et au favoritisme bien plus qu'au savoir intelligent.

Les ramifications du département de la statistique devront étendre partout comme des artères de vie aussi indispensable aux extrémités du corps qu'à son centre.

L'initiative du gouvernement est une garantie de succès, il faut des lois sanitaires aussi efficaces que les lois nécessitées par nos tribunaux civils. Le grand mouvement hygiénique qui se fait partout devait faire sentir son contre coup jusqu'ici et notre constitution politique basée sur celle de l'Angleterre ne pouvait l'empêcher de lui emprunter aussi sa constitution sanitaire. Les paroles du nestor de l'hygiène à Londres, le Dr Wilson, s'appliquent au Canada comme à l'Angleterre :

" Lorsque l'homme aura été forcé de reconnaître que c'est par ses propres mains, grâce à l'oubli de quelques règles évidentes que les germes des maladies sont semés avec la plus grande prodigalité dans son corps; lorsqu'il aura demandé à la science médicale de s'occuper de prévenir les maladies plutôt que de les guérir: lorsque les gouvernements auront été amenés à considérer la conservation de la santé d'une nation, comme un objet aussi important que le développement de son commerce ou le maintien de ses conquêtes; nous pourrons alors espérer de voir approcher cette époque où après des jours passés presque sans maladies, une existence tranquille se terminera par une paisible *euthanasie*."

Nous reviendrons sur cette question importante.

Société Médicale de Montréal.

Séance du 3 décembre 1880.

M. le Dr E. P. Lachapelle, président, au fauteuil.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Dr A. Dagenais donne lecture d'un travail sur la